

#### 18.5.4 Nouveau-Brunswick

Le ministère du Commerce et du Développement a pour mission d'assurer l'essor des secteurs de la fabrication et de la transformation au sein de l'économie provinciale. Ses objectifs sont d'appuyer et de renforcer les industries existantes, d'attirer de nouvelles entreprises, de relever la qualité de l'emploi, d'élargir l'assiette fiscale, de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'aspect social ou environnemental, et d'atténuer les disparités régionales.

La Direction de gestion des investissements fait des recommandations au sujet des demandes d'assistance financière émanant d'entreprises qui envisagent de s'implanter dans la province ou d'y prendre de l'expansion. Pour sa part, la Direction du développement industriel a pour rôle d'attirer de nouvelles industries au Nouveau-Brunswick. Une Division du développement régional s'occupe du travail de liaison en ce qui touche les accords fédéraux-provinciaux de développement, les dépenses d'immobilisations dans le cadre des ententes visant les parcs industriels provinciaux, les dépenses d'équipement dans ces parcs et l'activité des commissions de développement industriel régionales. La Direction des services au commerce et à l'industrie offre aux industriels des services de gestion, des services techniques et des services d'amélioration des produits; elle recherche des débouchés pour les produits fabriqués ou transformés; elle encourage le traitement des ressources à l'échelle locale; et fournit des services de gestion, des services techniques ainsi que des services financiers aux entreprises menacées de faillite. Par ailleurs, la Direction de la planification étudie le rapport coût-efficacité des programmes du ministère, et elle établit et modifie divers programmes.

Trois organismes associés au ministère sont comptables au ministre du Commerce et du Développement. La Commission du développement industriel du Nouveau-Brunswick recommande l'octroi d'aide financière aux entreprises de fabrication ou de transformation, généralement par voie de prêts directs ou de garantie de prêts. Les conditions sont négociables cas par cas, mais le demandeur doit fournir une caution raisonnable sous forme de capital propre et de valeurs mobilières. Société de la Couronne, la Provincial Holdings Ltd. administre la participation de la province au capital-actions de diverses compagnies. Cet organisme a la faculté de souscrire du capital aux industries manufacturières désireuses de s'installer au Nouveau-Brunswick. Le Conseil de recherches et de productivité (CRP) fournit à l'industrie du Nouveau-Brunswick des services de soutien technique. Il effectue des recherches et résoud des problèmes pour des clients canadiens et étrangers, contre remboursement des frais. Il offre aussi un service d'ingénierie industrielle et de l'information technique gratuite aux entreprises du Nouveau-Brunswick (et de l'Île-du-Prince-Édouard), en collaboration avec le Conseil national de recherches.

#### 18.5.5 Québec

C'est avant tout par l'entreprise de la Société de Développement Industriel que le Québec aide financièrement ses entreprises manufacturières. La Société a pour objet de faciliter la restructuration des industries québécoises en accordant de l'assistance aux entreprises de haute technologie, et d'inciter les entreprises existantes à consolider leurs moyens de production tout en s'adaptant aux techniques modernes, afin d'améliorer leur position concurrentielle. Les compagnies incapables de se procurer ailleurs du financement à des taux raisonnables peuvent obtenir l'aide de la Société, pourvu que leurs opérations contribuent au développement économique de la province ou de n'importe quelle de ses régions. La Société peut aussi accorder son appui aux petites entreprises de fabrication en y investissant des capitaux pour leur permettre de construire ou d'acheter des installations, ou de rénover ou agrandir les aménagements qu'elles possèdent déjà, d'acheter des terrains, des machines, de l'outillage ou du matériel et des dispositifs techniques, d'acheter ou d'exploiter des brevets, d'améliorer leur organisation financière, ou encore d'acheter des actions d'autres entreprises manufacturières ou commerciales. L'aide de la Société peut revêtir diverses formes, à savoir des prêts aux taux d'intérêt du marché; la prise en charge d'une partie du coût des emprunts; le remboursement d'une partie des prêts, pourvu que l'entreprise satisfasse à certains critères; et l'achat d'une